



ICRC



**Bulletin d'information pour la CEDEAO et ses États membres  
concernant les développements relatifs à un Traité sur le commerce des armes**

Manifestations à venir :

Les première et deuxième sessions du Comité préparatoire pour un Traité sur le commerce des armes se tiendront au siège des Nations Unies à New York du **12 au 23 juillet 2010**.

Contexte :

Depuis 2006, les États membres de l'ONU expriment leurs **vues sur la viabilité, le champ d'application et les paramètres généraux** d'un Traité sur le commerce des armes (TCA) par des communications écrites adressées au Secrétaire général des Nations Unies, un Groupe de 28 experts gouvernementaux, et un Groupe de travail à composition non limitée.

Durant toute l'année 2009 et au début 2010, l'Union européenne et l'UNIDIR ont tenu ensemble six **séminaires régionaux** sur un TCA. Ces réunions régionales visaient à intégrer les contributions nationales et régionales dans le processus d'un TCA et à contribuer à identifier le champ d'application et les incidences d'un tel traité. Le premier de ces séminaires s'est tenu pour les **pays d'Afrique centrale, du Nord et de l'Ouest** en avril 2009 à Dakar, au cours duquel les participants ont échangé les idées et recommandations suivantes : un traité sur le commerce des armes devrait se fonder sur des paramètres acceptés au niveau international ; il devrait avoir un champ d'application global en termes d'armes et de transactions couvertes ; il devrait prévenir les transferts déstabilisants et non réglementés d'armes légères et de petit calibre et améliorer la sécurité humaine en Afrique.

En janvier 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Résolution 64/48 qui a convoqué une **conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes** devant se réunir pendant quatre semaines consécutives en 2012 en vue d'élaborer un instrument juridiquement contraignant établissant les normes internationales communes les plus strictes possibles pour le transfert des armes classiques.

Par la même résolution, l'Assemblée générale a demandé quatre sessions du **Comité préparatoire** en 2010 et 2011. Le Comité préparatoire adressera des recommandations à la conférence des Nations Unies pour un Traité sur le commerce des armes sur les éléments « d'un instrument juridiquement contraignant efficace et équilibré qui établirait les normes internationales communes les plus strictes possibles pour le transfert des armes classiques » et présentera un rapport contenant ces éléments à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session.

Le **Comité international de la Croix-Rouge (CICR)** soutient l'élaboration d'un traité sur le commerce des armes, global et juridiquement contraignant, établissant des normes internationales communes pour un transfert et un courtage responsables de toutes les armes classiques et de leurs munitions. Un tel traité devrait inclure, entre autres obligations, le devoir de ne pas autoriser le transfert d'armes ou de munitions dans les cas où il existe un risque manifeste qu'elles soient utilisées pour commettre des violations graves du droit international humanitaire. (Voir <http://icrc.org/web/fre/sitefre0.nsf/html/weapons-statement-011009>)

La Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, qui est maintenant en vigueur, contient de nombreux principes et paramètres essentiels qui doivent guider les décisions en matière de transferts d'armes. Les **États membres de la CEDEAO** sont donc bien placés pour faire des contributions utiles sur les éléments nécessaires pour fixer des normes

élevées sur le transfert d'armes dans le cadre d'un TCA. Les États membres de la CEDEAO sont encouragés à participer activement aux sessions du Comité préparatoire en 2010 et 2011.

### 1. Documents des Nations Unies

- **Résolutions de l'Assemblée générale** des Nations Unies relatives à un Traité sur le commerce des armes :  
<http://www.un.org/disarmament/convarms/ArmsTradeTreaty/html/ATT-GAResolutions.shtml>
- En 2008, l'Assemblée générale des Nations Unies a établi un groupe à composition non limitée chargé d'examiner les éléments à partir desquels « il serait possible de dégager un consensus » en vue de leur inclusion dans un Traité sur le commerce des armes. Le **Rapport du Groupe de travail à composition non limitée de 2009** peut être consulté à l'adresse ci-après (voir dernière rubrique sur la deuxième session du Groupe de travail à composition non limitée) : <http://www.un.org/disarmament/convarms/ArmsTradeTreaty/html/ATT-OEWG-Documents.shtml>
- En 2008, un groupe d'experts gouvernementaux de 28 pays a présenté un rapport sur la viabilité, le champ d'application et les paramètres généraux d'un traité sur le commerce des armes. On peut consulter le **rapport du groupe d'experts gouvernementaux**, qui a recommandé de poursuivre l'étude de l'action des Nations Unies face au commerce international des armes classiques à l'adresse ci-après (voir à gauche en bas de la page) : <http://www.un.org/disarmament/convarms/ArmsTradeTreaty/html/ATT.shtml>
- En 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé aux États membres de présenter leurs vues sur la viabilité, le champ d'application et les paramètres généraux d'un Traité sur le commerce des armes. En 2007, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) a publié une **analyse des vues des États**, disponible à l'adresse suivante : <http://www.unidir.org/pdf/activites/pdf2-act349.pdf>

### 2. Initiatives régionales sur un Traité sur le commerce des armes

En 2008, l'Union européenne a adopté une action commune par laquelle six séminaires régionaux sur un Traité sur le commerce des armes devaient être organisés en 2009 et 2010. Les **rapports des séminaires régionaux**, dont un pour les pays d'Afrique centrale, du Nord et de l'Ouest, sont disponibles à l'adresse suivante : [http://www.unidir.org/bdd/fiche-activite.php?ref\\_activite=431](http://www.unidir.org/bdd/fiche-activite.php?ref_activite=431)

### 3. Autres documents pertinents

- Publication Saferworld sur les **mythes et les conceptions erronées** concernant un Traité sur le commerce des armes :  
[http://www.saferworld.org.uk/publications.php/401/the\\_arms\\_trade\\_treaty\\_counters\\_myths\\_and\\_misperceptions](http://www.saferworld.org.uk/publications.php/401/the_arms_trade_treaty_counters_myths_and_misperceptions)
- Guide du CICR « Décisions en matière de transferts d'armes : application des critères fondés sur le **droit international humanitaire** » : <http://icrc.org/web/fre/sitefre0.nsf/html/p0916>
- Guide d'Amnesty International « Comment appliquer les **normes relatives aux droits humains** aux transferts d'armes » : <http://www.amnesty.org/en/library/info/ACT30/008/2008/en>
- Publication Saferworld sur le **champ d'application des armes** dans un Traité sur le commerce des armes :

[http://www.saferworld.org.uk/publications.php/399/the\\_arms\\_trade\\_treaty\\_and\\_military\\_equipment](http://www.saferworld.org.uk/publications.php/399/the_arms_trade_treaty_and_military_equipment)